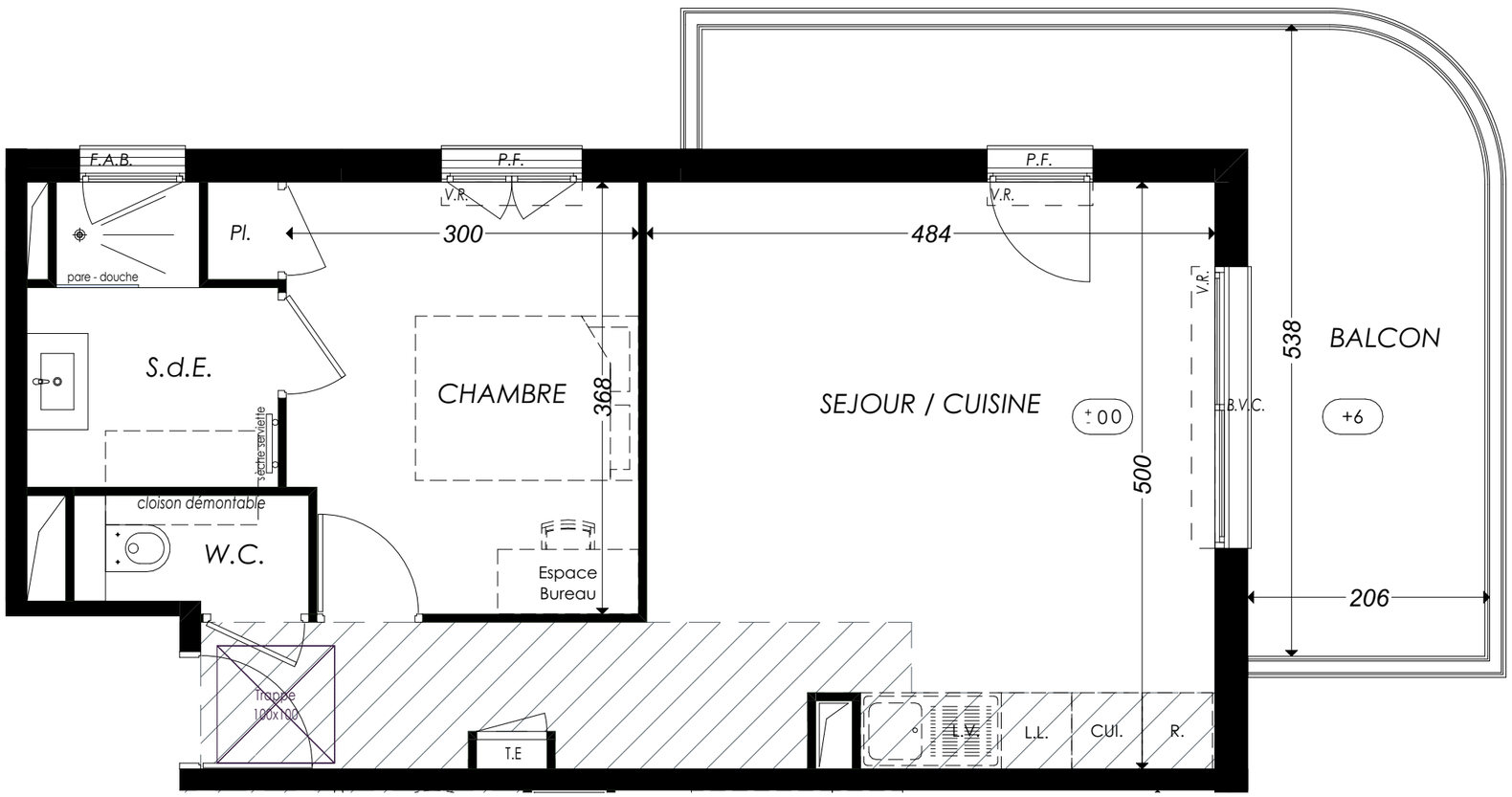
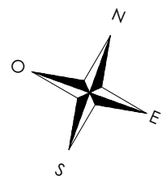




Ce logement est considéré comme évolutif au titre de la loi ELAN du 23 novembre 2018.
Sa conception permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples.
Le plan accessible est celui présenté au permis de construire.

LÉGENDE : B.V.C: Baie vitrée coulissante / P.F. : Porte Fenêtre / F.A.B. : Fenêtre Allège Basse / V.R. : Volet Roulant / V.coul. : Volet coulissant/ T.E. : Tableau Electrique / Pl. : Placard
CUI.: Cuisson / R.: Réfrigérateur / L.L.: Lave Linge / L.V.: Lave Vaisselle / Soffite, faux plafond / Niveau (+0,15)

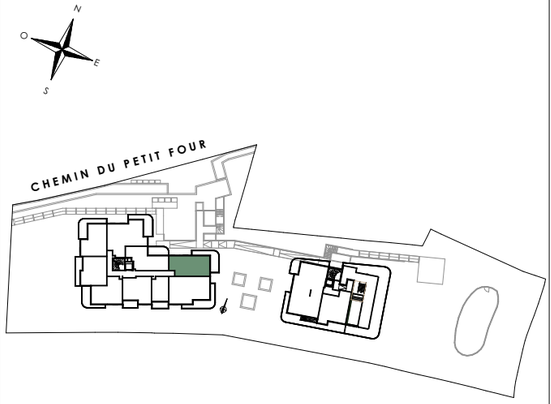
NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, ballon d'eau chaude, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif / La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

KAUFMAN BROAD

Nouvelle Vague

195 Chemin du petit four
06600 - Antibes

2 pièces - A 302
Bâtiment A, 3ème étage



Surfaces Habitables

Réception dont :		28,45 m²
Entrée	2,75 m²	
Séjour / Cuisine	25,70 m²	
Chambre		11,23 m²
Salle d'eau		4,72 m²
W.C.		1,90 m²
TOTAL		**46,30 m²**
Balcon		15,74 m²

0 0,5 1 2 3

DIKANSKY ARCHITECTES | Mars 2026 - Indice 1